

6

Reddition de comptes du vérificateur général

Extrait

Rapport annuel 2016
Vérificateur général de la Ville de Lévis

Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.



Ville de Lévis

Le 4 juillet 2017

Monsieur Gilles Lehouillier
Maire de la Ville de Lévis
2175, chemin du Fleuve
Lévis (Québec) G6W 7W9

Monsieur le Maire,

Conformément à l'article 107.13 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), je vous transmets le rapport annuel 2016 du vérificateur général de la Ville de Lévis, pour dépôt au conseil municipal.

Veuillez agréer, monsieur le Maire, l'expression de mes salutations respectueuses.

Le vérificateur général de la Ville de Lévis,

Yves Denis, CPA auditeur, CA



Table des matières

Bureau du vérificateur général.....	1
Activités (mai 2016 à juin 2017).....	1
État des dépenses du bureau du vérificateur général (exercice financier 2016)	3

Bureau du vérificateur général

- 1 Le bureau du vérificateur général est constitué du vérificateur général, d'une adjointe exécutive et, depuis le 27 mars dernier, d'une professionnelle conseillère en vérification. Lors de la réalisation de mandats d'audit, le vérificateur général peut aussi procéder à l'embauche de ressources externes, selon ses besoins.

Activités (mai 2016 à juin 2017)

- 2 Concernant l'audit des états financiers des entités faisant partie de son champ de compétence et l'audit du calcul du taux global de taxation réel, l'intervention du vérificateur général de la Ville de Lévis se fait en étroite collaboration avec les auditeurs externes. Pour 2016, j'ai signé des rapports d'auditeur concernant les états financiers de quatre organisations de même que le taux global de taxation réel et la rémunération des élus.
- 3 Le 27 septembre 2016, le conseil municipal m'a mandaté pour analyser les pratiques de gestion appliquées dans le cadre des travaux de construction de l'usine de production d'eau potable Desjardins et pour soumettre mes recommandations quant aux mesures de contrôle et aux correctifs à appliquer. Le mandat visait également à s'assurer que les règles d'octroi des contrats respectaient les lois et règlements en vigueur à ce moment. J'ai déposé ce rapport au conseil municipal le 27 mars 2017.
- 4 Durant la dernière année, j'ai aussi complété l'étude des activités et des enjeux de l'Office municipal d'habitation de Lévis. Cette étude préliminaire, qui visait à identifier des projets potentiels d'audit de performance, a été présentée aux membres du conseil d'administration le 23 mars 2017. Les projets d'audit qui y sont identifiés débuteront au cours des prochains mois.
- 5 J'ai également poursuivi et complété l'audit sur la gestion des stocks de biens non durables à la ville dont les conclusions apparaissent dans le présent rapport. Ce mandat s'inscrit dans la stratégie du vérificateur général concernant les acquisitions de biens et services, publiée dans mon rapport de l'année dernière.
- 6 Cette année, j'ai estimé qu'il serait pertinent d'effectuer un bilan de l'application des recommandations formulées depuis le début de la création du bureau du vérificateur général à la Ville de Lévis (2002 à 2014). Les conclusions de cette analyse apparaissent aussi dans le présent rapport.
- 7 Pour cette deuxième année de mon entrée en fonction, j'ai utilisé au maximum l'ensemble des ressources à ma disposition afin de fournir des rapports utiles au conseil municipal et aux citoyens de Lévis.

Chapitre 6

- 8 Le tableau 1 présente le coût total des mandats d'audit de performance terminés entre mai 2016 et juin 2017.

Tableau 1 : Coût des mandats terminés (audit de performance) – mai 2016 à juin 2017¹

Mandat	Coût interne ²	Coût externe ³	Coût total
Usine de production d'eau potable Desjardins	97 093 \$	62 855 \$	159 948 \$
Gestion des stocks de biens non durables	19 462	22 587	42 049
Suivi des recommandations antérieures	37 281	15 704	52 985
Total	153 836 \$	101 146 \$	254 982 \$

Ressources

- 9 Afin de réaliser mon mandat, je procède à l'embauche de ressources externes expérimentées en audit de performance ou pour l'exécution de différentes tâches spécialisées.
- 10 Le tableau suivant présente les ressources externes qui ont collaboré aux travaux du vérificateur général, de mai 2016 à juin 2017.

Tableau 2 : Ressources externes (mai 2016 à juin 2017)

Ressource externe	Montant ³
Guy Tremblay, consultant	72 809 \$
Mallette S.E.N.C.R.L., société de comptables professionnels agréés	27 811
BDO Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP	18 373
René Villemure, éthicien	10 499
Jean Cinq-Mars, consultant	9 712
Guy Perron, CPA inc.	6 798
Première avenue communication	1 935
Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés, S.E.N.C.R.L.	323
Total	148 260 \$

1 Exclut les efforts consentis par les unités auditées.

2 Inclut les avantages sociaux.

3 Inclut les taxes nettes.

Associations, forums et formation

- 11 Le vérificateur général participe à un regroupement des dix vérificateurs législatifs municipaux, l'Association des vérificateurs généraux municipaux du Québec. Ce regroupement constitue un lieu d'échange d'expertises et de connaissances pertinentes à l'exercice de nos fonctions.
- 12 Par ailleurs, la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation (FCAR), créée par les vérificateurs législatifs canadiens, fournit aussi un forum d'échanges et de support. La FCAR a récemment créé un regroupement des vérificateurs généraux municipaux du Canada. Ce dernier est appelé à jouer un rôle important dans le futur concernant l'échange de pratiques professionnelles entre pairs et la formation de ceux-ci.
- 13 Afin de me conformer aux exigences de ma profession, j'ai participé depuis mai 2016 à 49 heures de formation visant principalement la connaissance du secteur municipal, la comptabilité, l'audit financier ainsi que l'audit de performance.
- 14 J'ai notamment participé à un symposium de deux jours sur l'audit de performance organisé par le Conseil canadien des vérificateurs législatifs (regroupement des vérificateurs généraux des provinces, du Canada et des Bermudes), et à une rencontre d'échange entre les vérificateurs généraux municipaux du Canada.

État des dépenses du bureau du vérificateur général (exercice financier 2016)

- 15 Le budget du vérificateur général est déterminé par l'article 107.5 de la Loi sur les cités et villes et pour l'année 2016, le calcul du budget minimal alloué est de 318 800 dollars. Depuis quelques années, le budget annuel octroyé au vérificateur général est fixé par le conseil municipal à 345 000 dollars. Pour 2016, le conseil municipal a accepté de reporter la totalité des crédits inutilisés du budget de 2015 à l'année 2016, ce qui porte le budget du vérificateur général à 400 358 dollars.
- 16 Voici l'état des dépenses du bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Le rapport de l'auditeur indépendant est présenté à la suite de ce tableau.

Tableau 3 : État des dépenses du bureau du vérificateur général pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2016

	Budget 2016	Budget amendé 2016 ¹	Réalisations	
			2016	2015
Rémunération	196 694 \$	196 694 \$	195 803 \$	165 345 \$
Avantages sociaux et charges sociales	47 207	47 207	55 239	47 689
Déplacements et représentations	2 830	2 830	2 786	1 156
Publications	3 770	3 770	2 911	1 210
Honoraires professionnels	86 949	142 307	134 721	66 387
Formation	1 890	1 890	3 340	1 626
Cotisations versées à des associations	2 830	2 830	2 592	3 193
Fournitures de bureau	2 830	2 830	1 605	3 036
	345 000 \$	400 358 \$	398 997 \$	289 642 \$

Note complémentaire

Principales méthodes comptables :

Cet état des dépenses est établi conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les dépenses comprennent uniquement les dépenses directement engagées par le vérificateur général de la Ville de Lévis.

1 Les amendements budgétaires proviennent principalement d'un report, au budget de 2016, de crédits inutilisés en 2015 au montant de 55 358 dollars (CV -2015-10-56).

MALLETTE

Mallette S.E.N.C.R.L.

200-3075 chemin des Quatre-Bourgeois
Québec QC G1W 5C4

Téléphone 418 653-4431
Télécopie 418 656-0800
Courriel info.quebec@mallette.ca

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil,

Nous avons effectué l'audit de l'état des dépenses engagées (informations financières) par le vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016. Ces informations financières ont été préparées afin de satisfaire à l'article 108.2.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

Responsabilité de la direction pour les informations financières

La direction du Bureau du vérificateur général de la Ville de Lévis est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces informations financières conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre la préparation d'informations financières exemptes d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les informations financières, sur la base de notre audit. Nous avons réalisé notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les informations financières ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les informations financières. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les informations financières comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de la Ville portant sur la préparation et la présentation fidèle des informations financières afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des informations financières.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Opinion

À notre avis, les informations financières donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle des dépenses engagées par le vérificateur général de la Ville de Lévis pour l'exercice terminé le 31 décembre 2016, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Mallette S.E.N.C.R.L.¹

Mallette S.E.N.C.R.L.
Société de comptables professionnels agréés

Québec, Canada
Le 17 mai 2017

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A102687

MALETTTE